



AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET **N°006/BIOPAMA/SE/COMIFAC/2023**

Pour le recrutement d'un(e) consultant(e) pour la réalisation d'une étude comparative du mode de gestion des Aires protégées communautaires dans l'espace COMIFAC

Financement : Programme BIOPAMA CCR

1. Contexte et justification

L'Afrique a façonné son territoire en découpant des frontières géopolitiques, sur la base desquelles les systèmes économiques et sociaux dits « modernes », se sont progressivement développés, au détriment des systèmes traditionnels de gouvernance des ressources naturelles. La création de certaines aires protégées (AP) n'a pas tenu compte de cette réalité, portant ainsi en elle-même les germes de la scission entre l'Homme et la Nature (Monpetit, 2013). Les populations rurales se sont ainsi vues très souvent écartées de la prise des décisions sur la gestion des AP et des ressources qu'elles avaient l'habitude d'utiliser pour leur survie. De gestionnaire de son environnement, l'habitant s'est vu, dans les zones de conservation intégrale, relégué au statut d'observateur. En même temps, d'autres acteurs, étatiques, privés ou non gouvernementaux, ont affirmé leurs droits sur ces territoires. Au fil du temps, des AP ont été créées et, avec elles, de nouvelles institutions de tutelle (COMIFAC-EDAP, 2020).

L'Afrique centrale est l'une des sous-régions les plus riches au monde en termes de biodiversité. Les pays de la sous-région sont confrontés à un double défi : développer les pays pour faire sortir leurs populations de la pauvreté, tout en évitant la dégradation des écosystèmes. A ces enjeux s'ajoutent une série de pressions directes et indirectes (augmentation démographique, changement climatique, etc.).

Le développement durable fait partie intégrante des politiques gouvernementales des pays de la sous-région. Cependant, l'économie des pays dépend encore fortement de l'exploitation de ses ressources naturelles, lesquelles se situent parfois dans les AP. Cette situation, liée à une gouvernance souvent faible, mène à des conflits d'affectation des terres et l'exploitation illégale de ressources naturelles, au détriment de l'intégrité territoriale et écologique de certaines APs. A cela s'ajoute le manque de financement, aboutissant parfois à une situation d'APs totalement abandonnée ou « paper parks »¹.

L'Afrique centrale se démarque également par la proportion de populations autochtones. Les AP sont des outils indispensables pour la conservation de la biodiversité. Cependant,

¹ aire protégée qui existe officiellement sur le papier, mais qui manque de mise en œuvre et de gestion efficace dans la réalité.

quelques-unes d'entre elles se chevauchent avec des territoires gérés par des peuples autochtones et les populations locales et peuvent engendrer des conflits d'accès aux ressources naturelles. Si de nombreux documents existent sur les AP communautaires en Amérique et en Asie, les AP communautaires en Afrique centrale font l'objet de beaucoup moins d'écrits.

Depuis quelques décennies, la gouvernance des AP en Afrique centrale est en pleine mutation, le mode de gestion étatique « classique » se voit appuyé par différents mécanismes de gestion communautaire des AP. La situation n'est pourtant pas identique dans tous les pays membres de la COMIFAC dont certains présentent des dynamiques de consolidation et d'amélioration continue et d'autres font face à plus de résistance. De plus en plus, les pays de l'Afrique centrale entendent en place des politiques qui se favorisent la reconnaissance des droits des communautés locales et autochtones. **Quelques AP communautaires** ont vu le jour dans les pays de la sous-région à savoir : Réserve communautaire Lac-télé au Congo, Réserve Communautaires des Bonobos d'Iyondji et Réserve Communautaire Ekolo ya Bonobo en RDC. Certaines initiatives sous le nom **d'Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)** ont été créées au Congo, RDC et Cameroun. Ces deux types d'AP sont dans l'un ou l'autre cas gérées par et/ou les communautés locales.

Au regard de ces évolutions récentes et des pressions importantes qui pèsent sur les aires protégées d'Afrique centrale, il y a lieu d'analyser les trajectoires que prennent ces aires protégées, et d'évaluer la capacité des différents modes de gestion à (i) faire face aux menaces qui pèsent sur les APs, (ii) préserver les écosystèmes et services écosystémiques, (iii) assurer leur viabilité financière à long terme, et (iv) impliquer les communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles.

C'est dans ce cadre que la COMIFAC avec l'appui du programme BIOPAMA-CCR cherche à recruter un(e) consultant(e) pour mener cette étude comparative des modes de gestion des AP dans les pays de la sous-région. Le présent avis à manifestation d'intérêts est établi pour définir les modalités de recrutement un(e) consultant(e). Les principales missions, responsabilités et tâches pour ce poste sont décrites ci-dessous.

2. Objet de la Mission

Sous la supervision du Secrétaire Exécutif Adjoint – Coordonateur Technique de l'OFAC, le(la) consultant(e) réalisera une étude comparative des modes de gestion des AP Communautaires des pays membres de la COMIFAC (pays de l'Afrique centrale).

a) Objectifs spécifiques : De façon spécifique, il est question de :

1. Réaliser une cartographie actualisée des AP Communautaires y compris des AMCE en prenant en compte des aspects tels que les modes de gouvernance, de gestion, les législations en vigueur... dans les pays de l'Afrique centrale ;
 2. Evaluer le niveau de participation des communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles ;
-

3. Evaluer les capacités de différents modes de gestion à faire face aux menaces qui pèsent sur les AP Communautaires y compris les AMCE ;
4. Evaluer la viabilité financière à long terme des différents modes de gestion ;
5. Etablir une liste d'indicateur de suivi à intégrer dans le système d'information de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC) ;
6. Formuler des recommandations à l'attention de l'OFAC et des pays sur les gaps identifiés en matière d'information et législation pour un bon suivi et une bonne prise de décision.

3. Méthodologie

L'étude comparative du mode de gestion des AP Communautaires dans les pays de l'Afrique centrale requiert une méthodologie participative. Il sera question de recueillir à l'aide des fiches d'enquêtes auprès des fournisseurs potentiels de données, en collaboration avec les projets d'appui à la COMIFAC et son observatoire, l'OFAC. Il s'agit de :

- les décideurs et gestionnaires des AP dans les pays : les responsables des Ministères en charge des AP, les responsables des Instituts en charge des AP, etc. ;
- les partenaires de la conservation : les responsables des ONG et structures de conservation de la nature, etc. ;
- les scientifiques des pays de la sous-région ;
- les communautés locales et riveraines de ces AP, etc.

Au-delà des formulaires d'enquête, l'expert devra développer des méthodes d'analyse comparative des informations récoltées pour chaque type de gestion d'AP rencontrée en Afrique centrale.

4. Résultats et livrables

Les résultats suivants devront être atteints :

1. La cartographie des AP Communautaires et AMCE d'Afrique centrale est mise à jour ;
2. Une analyse de l'état des menaces et des éléments de conservation par type de gestion est fournie ;
3. La viabilité à long terme de chaque type de gestion est analysée ;
4. Un jeu d'indicateur de suivi des AP Communautaires et des AMCE est mis à disposition de l'OFAC.

Livrables : Les livrables attendus dans le cadre de cette étude sont :

- **Livrable 1** : Un compte rendu de la réunion de démarrage suite à la réunion de cadrage avec la COMIFAC, avec les éventuels ajustements convenus sur le plan d'action de l'étude, le calendrier de réalisation, la méthodologie appliquée, ou toute autres points (**5 jours après** la signature du contrat) ;
 - **Livrable 2** : une cartographie à jour des aires protégées d'Afrique centrale selon leur mode de gestion (**15 jours après** la signature du contrat) ;
 - **Livrable 3** : Draft 0 du rapport contenant à minima la cartographie à jour, les statistiques de couverture, et une première analyse comparative sur base des critères repris ci-haut. (**60 jours après** la signature du contrat) ;
-

- **Livrable 4** : Le rapport de l'atelier de restitution et de validation des résultats. (80 jours après la signature du contrat) ;
- **Livrable 5** : Version finale du rapport incluant des commentaires de l'atelier de restitutions. (5 jours après l'atelier de restitution).

5- Qualifications Education, formation et expérience professionnelle

- Avoir au moins une maîtrise ou un master en Agronomiques, Forestières, Environnement ou Géographie ;
- Avoir une expérience minimale de 5 ans dans le domaine de gestion des AP et gestion des ressources naturelles en Afrique centrale ;
- Connaissances additionnelles en système d'information géographique et la télédétection ;
- Avoir une bonne expérience dans la coordination et le dépouillement des données des enquêtes ;
- Connaissance des enjeux liés à la restauration des écosystèmes dégradés ;

5. Dépôt des candidatures

Les candidats qualifiés et intéressés (hommes ou femmes) doivent envoyer leurs dossiers de candidature (CV, lettre de motivation, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans les domaines semblables, (adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif) et une photocopie du diplôme le plus élevé) au secrétariat Exécutif de la COMIFAC (Carrefour Golf, à côté de Congress hôtel) au plus tard le 04 aout 2023 à 15h avec la mention : **Avis de recrutement N°006/BIOPAMA/SE/COMIFAC/2023, d'un(e) consultant(e) pour la réalisation d'une étude comparative du mode de gestion des Aires protégées dans l'espace COMIFAC.** Ou par courriel à : comifac@comifac.org avec copie à cnchoutpouen@comifac.org

6. Avis spécial

Les candidats des États membres suivants, qui ne sont pas représentés au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, sont fortement encouragés à postuler, il s'agit de : Sao Tomé et Príncipe, Guinée Equatoriale, Gabon, République du Congo, Burundi, Rwanda. Aussi, les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Carrefour Golf, à 100mètre du congress Hotel
Tel : +237 222 205 652

Yaoundé le 21 juillet 2023

Le secrétaire Exécutif

Hervé Martial MAÏDOU (PhD)
